Auto-école Saint Christoly
11, Place de l'église
33920 Saint-Christoly-de-Blaye
Agrément E0203310070
05.57.42.56.53 ou 07.45.84.52.78
contact@autoecole-christoly.fr

HORAIRES D'OUVERTURE BUREAU
(Renseignements, paiements, inscription, prise de rdv ...)

Lundi	*10h – 16h*
Mardi	*10h – 16h*
Mercredi	*18h – 20h*
Jeudi	*10h – 16h*
Vendredi	*10h – 16h*
Samedi	*10h – 12h*

FORMATION AAC

(Apprentissage Anticipé de la Conduite ~ A partir de 15 ans)

Nos tarifs sont affichés TTC, ***à compter du 13 Avril 2026***

ÉVALUATION DE DÉPART	**50 €**	Permet d'évaluer un nombre d'heure de conduite nécessaire à l'obtention du permis. **A RÉGLER D'AVANCE A L'INSCRIPTION**

A la suite de l'évaluation de départ, et signature du contrat, les tarifs suivants s'appliquent :

GESTION ADMINISTRATIVE	**80 €**	Gestion du dossier de l'élève

PARTIE THÉORIQUE (au choix)		
LIVRE DE CODE	**15 €**	Livre de code
ACCÈS SALLE DE CODE	**80 €**	Accès illimité aux horaires ci-dessus en salle de code pendant 6 mois (application « Class Rousseau » incluse)
ACCÈS INTERNET	**60 €**	Accès Internet « Pass Rousseau » valable 6 mois.
EXAMEN CODE	**30 €**	Inscription pour le passage du code

HORAIRE CODE **AVEC** MONITEUR
Lundi : 18h – 19h / 19h – 20h
Mercredi : 18h – 19h / 19h - 20h
Samedi : 10h – 11h / 11h - 12h

HORAIRE CODE **SANS** MONITEUR
Sur les horaires d'ouverture du bureau

PARTIE PRATIQUE		
KIT PÉDAGOGIQUE PRATIQUE	**40 €**	- Fiche de suivi - Livret d'apprentissage - Livret de vérifications véhicule
LEÇON DE CONDUITE	**1020 €** (20h) **663 €** (13h)	20 heures minimum de leçons de conduite obligatoire en traditionnelle ou 13 heures minimum obligatoire en boite automatique. **(51 € de l'heure – 50 minutes de conduite et 10 minutes de bilan)**
RENDEZ-VOUS PRÉALABLE	**102 €**	Rendez-vous avec le(s) accompagnateur(s) avant de laisser l'élève partir en conduite accompagnée (2 heures). /!\ 1 AN DE CONDUITE ACCOMPAGNÉE obligatoire avant l'examen ! *Les documents nécessaires sont fournis (assurance / macaron de CA)*
1er RDV PÉDAGOGIQUE EN VOITURE	**100 €**	**RDV Obligatoire** permettant de faire un point sur la conduite de l'élève → **1000 kms** minimum (entre 4 et 6 mois de conduite)

2ème RDV PÉDAGOGIQUE	**100 €**	**RDV Obligatoire** permettant d'évaluer les capacités de l'élève à passer l'examen pratique → **3000 kms** minimum. (10 à 12 mois) *(A l'issue de ce rendez-vous, quelques heures de conduite sont positionnées afin d'effectuer des « examens blancs »)*
2 RDV PÉDAGOGIQUE EN SALLE	**55 € (Le rendez-vous)**	**2 RDV Obligatoires** permettant de faire un retour d'expérience auprès d'autres élèves également en conduite accompagnée. Discussion sur un thème de sécurité routière (alcool, fatigue, téléphone …) 2h en salle (au moins 1 accompagnateur + élève)
ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE	**51 €**	Passage de l'examen du permis de conduire → Possible à partir de 17 ans (sous réserve de places disponible)

TOTAL ESTIMATIF SUR DEVIS.

CONSTITUTION DU DOSSIER

MERCI D'EFFECTUER VOS PHOTOCOPIES SUR **FEUILLES SÉPARÉES**
LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE **LISIBLES**

Si vous rencontrez des problèmes d'impressions,
Merci d'apporter les originaux aux horaires d'ouverture.

- Photocopie RECTO + VERSO de la carte d'identité de l'élève.
- Si le candidat est MINEUR, la carte d'identité d'un responsable légal.
- Pour les élèves de plus de 17 ans et de moins de 26 ans : certificat individuel de participation à la JDC ou attestation provisoire de situation vis à vis du service national ou Attestation d'exemption.
- 4 photos d'identité E-PHOTOS (photo numérique conformes de moins de 6 mois).
- Photocopie de l'ASSR 2 (si âgé de moins de 21 ans) ou ASR.
- BSR si obtenu (permis AM – scooter).
- Adresse mail + numéro de téléphone DE L'ÉLÈVE + Adresse mail d'un responsable légal pour l'envoi des factures.
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture ou attestation de contrat EDF, téléphone, avis d'imposition,…).
- Si l'élève est mineur, et /ou que le justificatif de domicile est au nom des parents :
  - Photocopie de la carte d'identité de la personne mentionnée sur le justificatif (hébergeur).
  - Attestation d'hébergement (modèle fourni à l'auto-école).
- Mandat autorisant l'instruction du dossier (fourni à l'auto-école).
- Fiche de recensement.

- Livret de famille.